

FIP

# RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4



# RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4

“ *Le projet de toute société n'est-il pas le bien-être ?* ”

HONORÉ DE BALZAC



Dans un contexte économique mondial en pleine mutation, il existe en France certaines réalités démographiques intéressantes : une fécondité et une espérance de vie parmi les plus élevées des pays développés.

Actuellement, les enfants de moins de 7 ans et les adultes de plus de 60 ans représentent un tiers de la population française.<sup>1</sup>

En 2050, 22 millions de français seront âgés de 60 ans ou plus, tandis qu'il y aura eu 29 millions de naissances depuis 2014.<sup>1</sup>

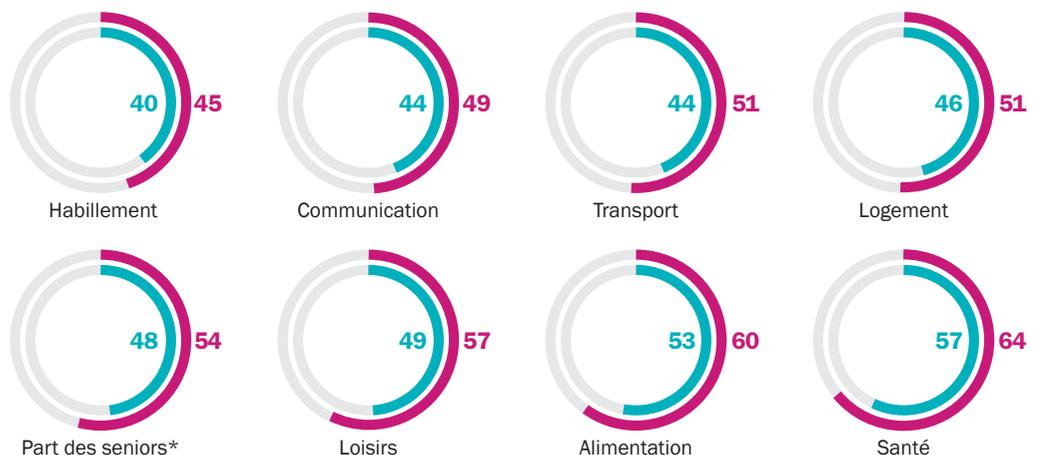
**RENDEMENT BIEN-ETRE N°4 vise à sélectionner et financer des PME françaises répondant aux besoins spécifiques de ces générations dans des secteurs variés : Santé, Sécurité, Services à domicile, Loisirs et mode de vie, Dispositifs médicaux, Internet, Équipements de santé...**

**Depuis 2012, Sigma Gestion a déjà collecté près de 60 millions d'euros sur la thématique du Bien-être.**

## LES SENIORS ASSURERONT UNE MAJORITÉ DES DÉPENSES SUR LA PLUPART DES MARCHÉS EN 2017.

ÉVOLUTION DE LA PART DES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES SENIORS PAR SECTEUR ENTRE 2005 ET 2016<sup>2</sup>  
(EN %, ● 2005, ● 2016)

Les juniors représentent en France 6 millions de clients, qui dépensent chaque année 4,5 milliards d'euros et 95 milliards d'euros par procuration.



La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance ni de performance des entreprises dans lesquelles le fonds sera investi.

1. Source : Insee.

2. Source : INSEE, enquête budget des familles, 2006. Calculs CREDOC.

\* Part des seniors dans l'ensemble de la consommation.

# RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4

La stratégie d'investissement vise en priorité le versement au Fonds de dividendes potentiels selon la volonté des actionnaires des cibles, et d'intérêts, avec des techniques d'investissement variées : Obligations Convertibles en Actions jusqu'à 60%, Dette Mezzanine, Actions de préférence, Comptes courants d'associés,... Ces versements dépendent de la santé financière de la PME, il n'y a donc pas de garantie.

Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage pouvant aller jusqu'au 30/06/2023 et au plus tard le 30/06/2024 sur décision de la société de gestion.

## Pourquoi le FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4 utilise des techniques d'investissement variées comme les Obligations Convertibles en Actions ?

- Pallier la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III. Les banques devant maintenant limiter leur exposition aux risques pondérés les plus élevés, et donc les plus consommateurs de fonds propres, au premier rang desquels se situent les crédits aux petites et moyennes entreprises.
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas. En améliorant les fonds propres des PME, RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4 rassure les banques, qui prêtent ainsi de plus grands montants, dans un contexte de taux de crédit historiquement bas.
- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en favorisant la maîtrise de leur capital. Tant que le dirigeant de la PME rembourse ses dettes auprès de la banque et les investisseurs financiers tels que les fonds, il évite la dilution du capital de sa PME.



## Les points forts de SIGMA GESTION pour concilier le Bien-Être et le financement des PME

- Capitaliser sur l'expérience et la légitimité de l'investissement de Sigma Gestion en augmentation de capital avec plus de 100 millions d'euros déjà investis, et en « dette PME » pour le même montant.
- Depuis 2004, Sigma Gestion a déjà investi dans près de 40 PME intervenant dans le secteur du Bien-être, ce qui représente près de 60 millions d'euros d'investissement.

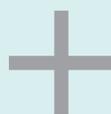
❖ Les performances passées ne préjugent pas de performances futures.

❖ Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage pouvant aller jusqu'au 30/06/2023 et au plus tard le 30/06/2024, sur décision de la société de gestion.

Plus de  
**220**  
millions d'euros gérés  
depuis l'origine



Près de  
**200**  
PME françaises  
financées depuis 1993



**22**  
collaborateurs  
dont 8 gérants



**37**  
solutions  
distribuées

# RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4

## Emmanuel Simonneau

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE  
DE SIGMA GESTION\*

*\* Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. Il intègre le Groupe Sigma en 1998. En 2002, il prend la Présidence du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il crée Sigma Gestion.*



## Exemples de sociétés éligibles au FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4

### Domaine d'activité

#### Objets connectés pour établissement de santé



Fabrication d'objets connectés dédiés à la protection de nouveaux-nés, au soutien à domicile des personnes âgées, notamment aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.

### Domaine d'activité

#### Parc de loisirs



Parc d'attraction aquatique proposant une quinzaine d'attractions parmi lesquelles certaines sont inédites en France et en Europe. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.

### Domaine d'activité

#### Design et commercialisation de Vélo Assistance Électrique



Société spécialisée dans l'assemblage et la commercialisation de vélos à assistance électrique. Comme tous les secteurs d'activités, ce secteur présente des aléas.

## Qui est SIGMA GESTION ?

Depuis 1993, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR. A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises. La société est détenue par son équipe dirigeante en place depuis 2004, et par Sigma, son actionnaire historique. S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, Sigma Gestion a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte de près de 20 millions d'euros en 2016.

+ Plus de **27 000** souscriptions de particuliers + Plus de **1 000** partenaires gestionnaires de patrimoine et banques privées =



# Fiscalité incitant à INVESTIR DANS LES PME

Le législateur souhaitant inciter les investisseurs à investir dans les PME françaises, Le FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N° 4 vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous en contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 30 juin 2024 au plus tard sur décision de la société de gestion, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital :

a. Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),

**50% en ISF**  
(plafond par foyer fiscal de 18 000 €)

OU

**18% en IR**  
(dans la limite de 2 160 € pour une personne seule  
et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)

b. Une exonération d'ISF annuelle à hauteur de la quote-part de l'actif du FIP investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI,

c. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

## UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

### Engagement n° 1

Les gérants de Sigma Gestion percevront un intéressement progressif et indexé sur la performance obtenue par le souscripteur.

La quasi-totalité des gérants de FIP et FCPI\* sont intéressés à hauteur de 20% de la plus-value générée par les fonds, et ce, dès le premier euro de plus-value. Sigma Gestion innove et propose un intéressement du gestionnaire indexé sur la performance obtenue par le souscripteur. Cet intéressement jusqu'à 20% des plus-values n'impose néanmoins qu'un investissement de 0,25% du montant total des souscriptions aux gérants.

Plus-value nette du fonds	% de plus-value attribuée au souscripteur avec :		% de plus-value attribuée aux gérants avec :	
	Sigma Gestion	la majorité des gérants de FIP et FCPI	Sigma Gestion	la majorité des gérants de FIP et FCPI
0% et moins	0%	0%	0%	0%
1%	99%	80%	1%	20%
5%	95%	80%	5%	20%
10%	90%	80%	10%	20%
15%	85%	80%	15%	20%
20% et plus	80%	80%	20% max.	20% max.

#### Exemple n°1 :

Si le fonds réalise une plus-value nette totale de 5%, alors 95% de cette plus-value est attribuée au souscripteur avec Sigma Gestion, contre 80% avec la majorité des gérants de FIP et FCPI.

#### Exemple n°2 :

Si le fonds réalise une plus-value nette totale de 25%, alors 80% de cette plus-value est attribuée au souscripteur avec Sigma Gestion, l'intéressement du gérant étant limité par la loi à 20%.

### Engagement n° 2

Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'Enfant.



Nous nous investissons aux côtés de la Fédération « Enfants et Santé », qui participe depuis 1998 au financement de la recherche contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent, grâce aux dons et legs dont elle bénéficie. A ce jour, plus de 110 projets de recherche ont été financés pour près de 5 millions d'euros, sans compter les projets structurants. Parmi les parrains de l'association, de nombreuses personnalités : Alice TAGLIONI, Patrick BAUDRY, Evelyne DHELIAT.

Concrètement, pour une collecte de 4 millions d'euros, un montant équivalent à 20 000 euros (plafond de la subvention) soit 42% des frais de constitution du fonds seront reversés par Sigma Gestion à cette association. Ainsi en souscrivant au fonds, vous contribuez directement au développement de cette association.

Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription. Les dons faits à cette association permettent une réduction d'impôts sur les sociétés de Sigma Gestion.

\* Source : étude de marché réalisée par Sigma Gestion sur la base GECCO, d'après les documents des concurrents qui y sont publiés.

# Comment souscrire au FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4

**Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2017 :** jusqu'au 31 décembre 2017

**Période de souscription pour une réduction d'ISF au titre de 2017 :** Date non publiée

**Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal :** décès, invalidité, licenciement du souscripteur

**Valeur de part :** 100 euros

**Souscription minimale :**

1.000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)

**Date d'agrément AMF :** 21/03/2017

**Code ISIN :** FR0013222098

## RENDEMENT BIEN-ÊTRE N°4 EST DISTRIBUÉ PAR

**Société de Gestion :** Sigma Gestion

**Dépositaire :** RBC Investor Services

**Valeur d'origine des parts A :**  
100 €

**Taux de Pme éligible  
à une réduction d'ISF :** 100%

**Fréquence de valeur liquidative :**  
semestrielle

**Zone d'investissement privilégiée :**  
Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes PACA

**Durée de blocage :**  
6 ans prorogables 1 fois un an sur décision de la société de gestion

**Date estimée d'entrée en liquidation :** 30 juin 2023

**Date maximum de fin de liquidation :**  
30 juin 2024

**Date maximum estimée de la phase d'investissement :**  
01 juillet 2020

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FIP Croissance Grand Est 2	2006	50,39 % au 31/12/2016	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	60,91 % au 31/12/2016	30/06/2010
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	61,15 % au 31/12/2016	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	65,09 % au 31/12/2016	30/04/2011
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	68,75 % au 31/12/2016	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	72,22 % au 31/12/2016	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	58,56 % au 31/12/2016	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	60,32 % au 31/12/2016	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	84,95 % au 31/12/2016	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	82,28 % au 31/12/2016	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	57,12 % au 31/12/2016	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	74,39 % au 31/12/2016	30/04/2013
FCPI Opportunités PME Europe	2011	100 % au 31/12/2016	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	100 % au 31/12/2016	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	100 % au 31/12/2016	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Être	2012	100 % au 31/12/2016	30/04/2014
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	96,87 % au 31/12/2016	30/11/2014
FIP France Investissement PME	2012	70,43 % au 31/12/2016	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être 2	2013	100 % au 31/12/2016	30/01/2016
FCPI Rebond Europe 2019	2013	100 % au 31/12/2016	31/07/2016
FCPI Rebond Europe 2020	2014	100 % au 31/12/2016	31/07/2017
FIP Rendement Bien-Être	2014	100 % au 31/12/2016	30/06/2017
FCPI Rebond Europe 2021	2015	81,11 % au 31/12/2016	30/06/2018
FIP Rendement Bien-Être n°2	2015	66,89 % au 31/12/2016	30/06/2018
FIP Rendement Bien-Être n°3	2016	9,21 % au 31/12/2016	01/07/2019
FCPI Euopportunités 2022	2016	60,37 % au 31/12/2016	01/07/2019
FIP Agro Rendement	2016	En cours de collecte	01/07/2020

## ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement;

- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Certains frais sont basés sur le montant de l'actif net du Fonds et non le montant des souscriptions, une variation de l'actif net à la baisse pourra engendrer une évolution du TFAM à la hausse et une variation de l'actif net à la hausse pourra engendrer une évolution du TFAM à la baisse.

### Catégorie agrégée de frais

### Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)

	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,43%	0,43%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	3,15%	1,30%
Frais de constitution	0,17%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,05%	-
Frais de gestion indirects	0,05%	-
<b>Total</b>	<b>3,85%</b>	<b>1,73%</b>

Les taux mentionnés ci-dessus sont retenus TTC. En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI, respectera les plafonds réglementaires.

## MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION («CARRIED INTEREST»)

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) (remboursement des parts A et B)	100 %